

Déclaration de la FNEC FP-FO

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CTM,

Monsieur le ministre, vous avez donné dans la presse ce week-end une interview qui amène plusieurs réflexions et questionnements de notre part. Cela s'inscrit de la continuité des revendications que nous vous avons portées lors de notre dernière audience.

1. Défense du cadre national de l'Ecole

Vous annoncez des « concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possible innovants (...) dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles ». L'objectif de ces concertations est ainsi dévoilé : « voir comment on pourra passer de quelques écoles marseillaises à tout le pays » en précisant qu'« il s'agit de donner des possibilités aux équipes pédagogiques, qu'elles n'ont pas pour l'instant, comme le recrutement de postes à exigences particulière ».

Monsieur le ministre, ce cadre territorialisé et déréglementé, attentatoire au Statut des personnels, c'est précisément ce contre quoi des centaines d'écoles de Marseille se sont dressées avec l'aide de la FNEC FP-FO. Les personnels rejettent ce cadre territorialisé que vous voulez généraliser, tout comme ils rejettent les évaluations d'Ecole associant élus, parents, associations, élèves...

Les personnels n'ont pas besoin de débattre école par école, établissement par établissement, service par service, du rôle de l'Ecole, de leurs missions, de leurs statuts. Ils ne veulent pas d'une école territorialisée, bornée par l'horizon du quartier.

La FNEC FP-FO exige l'abandon de l'expérimentation marseillaise. Elle demande également l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements et vous demande de confirmer qu'elles n'ont aucun caractère obligatoire, ne figurant pas dans les obligations de service des personnels.

2. Postes-concours

Face à l'effondrement du nombre de candidats aux concours et la rentrée catastrophique que vous préparez, la FNEC FP-FO réaffirme qu'il est urgent d'organiser des concours exceptionnels partout où c'est nécessaire, avec recrutement au niveau licence. Nous vous l'avons demandé lors de notre audience. Comment faire par exemple en Ile-de-France où il manquera plus de 2 000 postes de professeurs des écoles ? Les postes doivent être pourvus par des personnels sous statut dès maintenant et à hauteur des besoins. Les lauréats sur listes complémentaires doivent être recrutés pour faire face aux besoins, au manque de remplacement. La généralisation de la contractualisation qui remet en cause le Statut et qui montre toute ses limites en termes de recrutement ne peut être la solution. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la masterisation et de la réforme du concours du ministre Blanquer.

De plus, les pistes que vous évoquez dans l'interview vont encore plus loin. Ainsi selon vous, faute de remplacement qu'il revient à l'Etat d'assurer, pression serait exercée sur le collègue présent pour qu'il remplace en heures supplémentaires le collègue absent, pression serait faite au collègue absent pour qu'il rattrape les heures perdues à son retour ! Ajoutons à ça les formations en dehors du temps de service... C'est la mise en place de l'annualisation du temps de travail. C'est aussi la remise en cause du droit aux congés maladie.

La FNEC FP-FO vous demande de revenir sur vos propos et de répondre à nos revendications.

Dans les rectorats, les DSDEN comme dans les EPLE, les personnels administratifs sont au bord du burnout collectif tant les charges de travail sont démentielles en raison du manque de postes. Que répondez-vous à l'inquiétude de ces collègues suite aux annonces formulées à l'issue du Conseil des ministres du 14 juin : avec quels moyens les personnels vont pouvoir mettre en place les « cellules de rentrée » ?

3. Salaires

Vous indiquez vouloir « *passer le salaire des jeunes au-dessus des 2000 € net* ». Cela amène plusieurs questions : Et les autres ? Doit-on s'attendre à un plafonnement du salaire pendant les 15 premières années d'exercice ? Cette réévaluation se fera-t-elle sous forme de prime ? De complément indiciaire ? D'attribution de points uniformes sur la grille ?

Vous ajoutez « *nous mettrons en place une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles* ». Lesquelles ? Là encore, les personnels font leur maximum dans des conditions de travail le plus souvent dégradées. Et il faudrait leur en demander toujours plus pour obtenir les revalorisations qu'ils méritent ?

La FNEC FP-FO, avec sa fédération de fonctionnaires la FGF-FO, porte la revendication d'augmentation de 25 % du point d'indice pour tous en rattrapage du pouvoir d'achat perdu en 20 ans, sans contreparties, d'amélioration conséquente de la grille indiciaire, la revalorisation des barèmes et indemnités en matière de logement, de remboursement des repas, nuitées et kilomètres, la généralisation des mesures du Ségur à tous les agents de la Fonction publique exerçant des missions de santé, sociales et médico-sociales, la réintégration des agents non vaccinés.

4. Parcoursup, réforme du lycée, Baccalauréat : « tout sera maintenu... »

Ces affirmations ne sont pas acceptables, alors que ces réformes ont fait la preuve de leur nocivité, comme en témoigne le rétropédalage, parfaitement insuffisant, sur les mathématiques. La FNEC FP-FO réaffirme l'intégralité de ses revendications, portées en commun avec la majorité des organisations syndicales : abrogation de Parcoursup et de la réforme du lycée, rétablissement d'un baccalauréat examen terminal, ponctuel et anonyme, garant de l'égalité des droits.

5. AESH

Vous annoncez vouloir « *de véritables carrières d'AESH* » avec une « *stabilisation avec un volume d'heures suffisant et une rémunération associée* ». La FNEC FP-FO rappelle que des dizaines de milliers d'AESH sont toujours sous le seuil de pauvreté ce qui est parfaitement scandaleux. Pour la FNEC FP-FO le « volume d'heures suffisant », c'est 24 heures pour un temps plein avec un vrai salaire et un vrai statut. Ces revendications concernent également les personnels AED.

6. Education prioritaire

Suite à la réforme de 2015, il était prévu de refaire le point et dessiner une nouvelle cartographie en 2019. C'est cette même réforme notamment qui excluait de fait tous les lycées, notamment ceux de la voie professionnelle qui étaient majoritaires dans l'ancien dispositif ECLAIR. Cette réforme a également « délabellisé » d'anciens établissements RSS ou ECLAIR, entraînant une perte de moyens dans les écoles, collèges et lycées ainsi qu'une perte nette pour les personnels dans le déroulement de leur carrière et rémunération. Nous demandons l'ouverture de négociation sur la carte de l'Education prioritaire, pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés.

7. Laïcité

La loi « séparatisme » continue sa stigmatisation d'une partie de la population. La FNEC FP-FO rappelle que la laïcité n'est pas une valeur à débattre : c'est un principe qui doit s'appliquer, à commencer par garantir que tous les fonds publics aillent à la seule Ecole publique. Cela consiste également à garantir la neutralité de l'enseignement, basé sur des savoirs et non sur des doctrines politiques.

La FNEC FP-FO vous demande, Monsieur le ministre, d'entendre ces revendications urgentes. Il n'est nul besoin de concertations locales associant élus, personnels et associations, pour y répondre. Lors de l'audience que vous nous avez accordée, vous avez indiqué que vous vous déplacerez dans tous les départements, y compris dans les DROM-COM. Nous vous demandons de recevoir toutes les délégations syndicales qui le demandent.

Réponses du ministre aux déclarations préalables

Le ministre a présenté 10 points de « réflexion »

1. Salaires et revalorisation : outre le point d'indice et l'annonce d'aujourd'hui qui est une mesure juste car tous les agents en bénéficient face à un niveau d'inflation inédit, nous aurons des échanges, dans le cadre de notre méthode de travail avec vous avec un dialogue régulier avec la communauté éducative. Les discussions ne concerneront pas que les débuts de carrière mais les débuts et milieux de carrière. Il faut repenser la grille.
2. « Métier » enseignant et remplacements : concernant les remplacements de courte durée : *« il n'est pas question de faire rattraper les arrêts maladie. Il faut néanmoins réfléchir à améliorer la continuité du service public. Il faut travailler avec les organisations syndicales. La question est sur la table. »*
3. Un axe important est le développement durable et la transition écologique. *« Cela se décline aussi sur la bâti scolaire, la rénovation, l'aération des locaux, les panneaux photovoltaïques. », « La question est tout à fait importante. Elle devra se décliner dans les programmes. Un GT sera mis en place, c'est une question décisive pour les élèves qui sont très mobilisés sur cette question. On a quelque chose à construire. »*
4. Egalité femme-homme. : *le MENJ a la double labellisation (diversité et égalité femme-homme) : un encouragement à poursuivre et qu'il faut décliner dans les programmes, par exemple avec l'éducation à la vie sexuelle et affective ».*
5. Education prioritaire, *« c'est un mille-feuille de dispositifs. Cela mérite qu'on y travaille dans une concertation sur l'éducation prioritaire pour le rendre plus juste et plus lisible ».*

6. En ce qui concerne les lycées professionnels, « *il faut les renforcer, ne pas les laisser de côté, et réfléchir à ce qu'on peut mieux faire avec une réflexion sur les filières qui marchent ou pas* ».
7. Recrutements : « *on fait au mieux pour la rentrée* », « *Il faut une revalorisation structurelle visant à rendre le métier plus attractif mais pas que* ».
8. Expérience marseillaise : « *c'est une méthode en faisant confiance aux équipes pédagogiques. Les projets peuvent être très variés (innovation pédagogique), ce sont des éléments de liberté. Marseille est un point d'appui.* »
9. Santé scolaire et des personnels : « *c'est une vraie question pour le bien être des élèves.* »
« *Des postes ne sont pas pourvus.* » « *Il faut des solutions sans attendre et être créatifs.* »
10. En conclusion, « *il y a nécessité de dialoguer* » ...

Et le ministre est parti...

- **Vœu présenté par la FSU sur l'expérimentation Marseille et sur lequel FO avait échangé avant ***

« Les organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO... tiennent à exprimer leur totale opposition à l'expérimentation initiée dans 59 écoles marseillaises et dont M. le Président de la République a annoncé la généralisation. Cette décision surgit avant même le lancement effectif dans ces écoles à la rentrée, donc sans qu'aucune évaluation ni aucun bilan concerté ne puisse être effectué. »

Le recrutement des enseignant-es par une commission comprenant le-la directeur-trice d'école comme la contractualisation de moyens en fonction du projet de chaque école sont des mesures rejetées par les personnels et qui tournent le dos à ce qu'est l'Éducation Nationale. Les organisations syndicales FSU, ... rejettent toute mesure qui viserait à créer une école à deux vitesses venant rompre l'égalité entre tous les élèves et allant à l'encontre des principes de notre République.

Au contraire, nos organisations portent un projet avec une tout autre ambition pour le service public d'éducation, dans lequel chaque école aurait les moyens nécessaires à la réalisation de projets pédagogiques pour la réussite de tous les élèves. »

Pour : FNEC FP-FO, CGT, FSU, SNALC NPPV : UNSA et CFDT

L'Unsa a expliqué que si elle s'opposait à la généralisation, elle ne s'opposait pas aux projets d'écoles déjà engagés sur Marseille, surtout avec le soutien financier existant.

* La FNEC FP-FO a proposé l'ajout de la phrase « *Les OS demandent l'abandon de l'expérimentation marseillaise et de sa généralisation* », que la FSU a refusé.

- **Vœu présenté par la FSU sur le recrutement des PE**

Les résultats d'admissions au CRPE 2022 sont catastrophiques : En île de France, seulement un poste sur 3 est pourvu au concours externe. D'autres académies perdent également des postes, faute de candidat-es en nombre suffisant. Au total, ce sont donc 2173 postes, tous concours confondus, qui ne seront pas pourvus, ce qui laisse présager une rentrée chaotique et des conditions de travail très dégradées pour les enseignant-es et leurs élèves.

Les organisations syndicales FSU, ... , demande que les listes complémentaires, partout là où c'est possible, soient ouvertes, abondées et que les lauréat-es soient recrutées. Il faut aussi permettre aux académies déficitaires d'appeler les lauréat-es sur LC des autres académies, sur la base du volontariat. »

Pour : FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC

Abstention : FNEC FP-FO

Explication de vote : C'est un vœu qui à la fois contourne l'exigence de concours exceptionnels à Bac +3 et qui considère qu'en dehors de l'Île de France, les académies ont suffisamment de reçus. La FNEC FP-FO ne peut être d'accord avec la mise en place d'un pseudo concours national lourd de conséquences pour le statut des PE.

Projet d'arrêté relatif au comité technique ministériel de la jeunesse et des sports commun au ministère chargé de la jeunesse et au ministère chargé des sports

Projet d'arrêté relatif au comité social d'administration de la jeunesse et des sports commun au ministère chargé de la jeunesse et au ministère chargé des sports

Sur ces deux textes, les votes des organisations syndicales sont identiques :

Pour : FSU, SGEN, SNALC, UNSA

Contre : FNEC FP-FO

NPPV : CGT

La FNEC FP-FO a voté contre car elle n'entérine pas la loi de la Transformation de la Fonction publique et la mise en place des CSA.

REP+ et REP

Projet d'arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté du 1^{er} août 2018 portant inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP et projet d'arrêté modifiant l'annexe de modifiant l'annexe de l'arrêté MENE 1800208A du 24 juillet 2018 portant inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP

Que se soit pour l'intégration en REP demandée à Issoudun, Lyon, Créteil, Lyon, Clermont-Ferrand, le Rhône, Nantes, le vote de toutes les organisations syndicales est favorable, mais le ministère ne veut pas bouger. « *Il n'est pas mandaté par la DGESCO* »

CNED : C'était un CTM de repli où le 8 juin, toutes les organisations avaient voté contre l'académie numérique et ses nouvelles missions. Vote en ce CTM de repli :

Pour : aucun vote

Contre : FO, CGT, FSU

Abstention : UNSA, CFDT, SNALC

Ces trois OS justifient ce vote par le bougé sur le conseil d'orientation et l'enseignement supérieur. Mais qui ne dit mot consent. Le texte passé au CSE du 30 juin a été rejeté.